

● **Le matériel**

Sous réserve de disponibilité, la ville peut soutenir votre évènement en apportant une aide matérielle. Cette possibilité s'offre uniquement au bénéfice des manifestations se déroulant sur la commune.

Les prestations demandées et consenties à titre gracieux feront toutefois l'objet d'une valorisation financière, que nos services porteront à votre connaissance.

Matériel	Caractéristiques	Quantité	Dimensions	Observations
<input type="checkbox"/> Barrières de sécurité	2 x 1,1 m			
<input type="checkbox"/> Tonnelles	4,5 x 4,5 m			
<input type="checkbox"/> Chapiteau				
<input type="checkbox"/> Tente country	12 x 5 m			
<input type="checkbox"/> Chapeau chinois (marabout)	5 x 5 m			
<input type="checkbox"/> Chaises				
<input type="checkbox"/> Tables	3 x 8 m			
<input type="checkbox"/> Tribunes	Max. 500 places			
<input type="checkbox"/> Podium				
<input type="checkbox"/> Estrade	60 cm			
<input type="checkbox"/> Scène				
<input type="checkbox"/> Branchement électrique	<input type="checkbox"/> 220 ou <input type="checkbox"/> 380 volts Puissance :watts			
<input type="checkbox"/> Autres (préciser)				

Important : Le demandeur est tenu de faire toutes les déclarations nécessaires auprès des différents organismes compétents (SACEM, SRDM, Préfecture, DDCSPP, Services sociaux, Services fiscaux). La ville de Pamiers ne serait en aucun cas tenue pour responsable de tout manquement aux règles concernant l'organisation de l'évènement.

Un dossier technique complet doit être déposé 3 mois avant la date envisagée. Le demandeur s'engage à signaler à la ville toute information susceptible de modifier son projet.

Fait à Signature :
Le

- **Document à retourner à maison.associations@ville-pamiers.fr**
Service Vie Associative et Evènementielle - Maison des Associations - 7 bis rue Saint Vincent, BP.20170, 09104 PAMIERS cedex

